



Carte de pêche 2013 des structures associatives de la pêche de loisir

Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée. En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir.
 Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire.
 Seules les cartes de pêche acquises par Internet sur [ww.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) peuvent être réimprimées gratuitement.

Produits	Description	Timbre « à coller » sur les cartes de pêche d'AAPPMA	Cartes de pêche avec le timbre CPMA pré-imprimé	Cartes de pêche « Internet »	Tarif	
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		NEANT	@oui	CPMA	32,00 €
					FDAAPPMA	21,00 €
					AAPPMA	15,00 €
					TOTAL	68,00 €
Carte interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte réciprocaire URNE. Carte annuelle interfédérale « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Réciprocité gratuite sur les parcours des AAPPMA adhérentes au CHI et à l'EHGO. Réciprocité entre CHI/EHGO et URNE moyennant l'achat d'une vignette en supplément de 25 €. Prix unique : 89 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT	 	@oui	TOTAL	89,00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		NEANT	@oui	CPMA	1,00 €
					FDAAPPMA	8,00 €
					AAPPMA	8,00 €
					TOTAL	17,00 €
Carte Découverte	Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Pas de timbre CPMA)	Carte sans timbre CPMA	NEANT	@oui	CPMA	0,00 €
					FDAAPPMA	1,00 €
					AAPPMA	2,00 €
					TOTAL	3,00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Prix unique : 30 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT	 	@oui	CPMA	12,00 €
					FDAAPPMA	9,00 €
					AAPPMA	9,00 €
					TOTAL	30,00 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.		NEANT	@oui	CPMA	3,00 €
					FDAAPPMA	3,50 €
					AAPPMA	4,50 €
					TOTAL	11,00 €

Produits	Description	Timbre « à coller » sur les cartes de pêche d'AAPPMA	Cartes de pêche avec le timbre CPMA pré-imprimé	Cartes de pêche « Internet »	Tarif	
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 30 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT		@oui	CPMA	12,00 €
					FDAAPPMA	8,50 €
					AAPPMA	9,50 €
					TOTAL	30,00 €
Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle 2011. Doit y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 18 € (Pas de timbre CPMA)	NEANT		@oui	CPMA	0,00 €
					FDAAPPMA	8,50 €
					AAPPMA	9,50 €
					TOTAL	18,00 €
Vignette URNE	Tout pêcheur possédant une carte de pêche muni de la vignette "URNE" pourra pêcher sur les lots mis en réciprocité des 16 départements.		NEANT	NEANT	Vignette URNE	25,00 €
					TOTAL	25,00 €
PassPêche Majeur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. (Pas de timbre CPMA « Journalière »)	NEANT		NEANT	CPMA	1,00 €
					FDAAPPMA	0,00 €
					AAPPMA	0,00 €
					TOTAL	1,00 €
PassPêche Mineur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. (Pas de timbre CPMA)	NEANT		NEANT	CPMA	0,00 €
					FDAAPPMA	0,00 €
					AAPPMA	0,00 €
					TOTAL	0,00 €

Fédération de l'OISE pour la Pêche et pour la protection du milieu aquatique

28 rue Jules Méline – 60200 COMPIEGNE – Téléphone 03 44 40 46 41 – Télécopie 03 44 40 27 72 – E-mail : fedepecheoise@orange.fr – Site Internet : www.federationpeche.fr/60

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

17 rue Bergère – 75009 PARIS – Téléphone 01 48 24 96 00 – Télécopie 01 48 01 00 65 – E-mail : fnpf@federationpeche.fr – Site Internet : www.federationpeche.fr